AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

ABONNEMENT ANNUEL 60 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08 00 F

REPONDEUR TELEPHONIQUE : (88) 69.65.89

IMPRIMERIE DE LA STATION "ALSACE et LORRAINE" - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 10 — 17 avril 1979

ARBRES FRUITIERS

- POMMIER - POIRIER -

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Nous avons rarement observé un départ végétatif aussi rapide en quelques jours. Les arbres présentent maintenant une surface foliaire relativement importante sans protection. Les contaminations par les tavelures vont être fortes au cours des prochaines pluies bien que les températures accusent une baisse sensible : renouveler le traitement de toute urgence.

OIDIUM DU POMMIER

Profiter de l'intervention contre la tavelure pour renouveler la protection contre l'oïdium.

PSYLLES DU POIRIER

Les premières éclosions étant observées, un traitement est à réaliser en prenant soin de bien mouiller l'ensemble de la végétation. On pourra opérer en traitement mixte tavelure-psylles.

Utiliser l'un des produits suivants :

- amitraz (Tudy, Maitac 20) : 60 g de m. a./hl,
- décaméthrine (Decis) : 1,75 g de m. a./hl,
- fenvalérate (Sumicidin 10) : 10 g de m. a./hl,
- monocrotophos (Azodrin 20, Nuvacron) : 30 g de m. a./hl,
- perméthrine (Perthrine) : 8,75 g de m. a./hl.

Nous rappelons que le méthidathion (Ultracide) a donné de bons résultats ces dernières années.

- CERISIER - GRIOTTIER - MIRABELLIER - PRUNIER -

MONILIA

Le Monilia peut causer de graves dommages lorsque la floraison se déroule pendant une période de temps frais et humide, en provoquant le dessèchement brutal des fleurs.

.../...

P 168

Avec le retour du temps perturbé, les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de cette maladie. Intervenir, dès l'apparition des premières fleurs; avec :

- bénomyl (Benlate) : 30 g
- carbendazime (Bavistine, Derosol, Sandomil) : 30 g
- folpel (nombreuses spécialités) : 100 g
- iprodione (Rovral) : 75 g
- mancozèbe (Dithane M 45, Sandozèbe) : 160 g
- thiophanate méthyl (Pelt 44) : 70 g
- thirame (nombreuses spécialités) : 200 g.

PROTECTION DES ABEILLES

En application de la réglementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé, sur :

- les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison,

- les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons,

- les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles. Ils pourront être utilisés pendant la floraison, mais il est recommandé de les employer en-dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :

- amitraz
- binapacryl
- bromophos
- bromopropylate
- chinométhionate
- cyhexatin
- dialiphos
- dicofol
- diéthion
- endosulfan
- phosalone
- pirimicarbe
- pyréthrines synergisées
- roténone
- tétradifon
- tétrasul
- toxaphène
- polychlorocamphane.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

LA MALADIE DES TACHES FOLIAIRES DU THUYA DUE A DIDYMASCELLA THUJINA

Parmi les divers échantillons de thuyas malades ou dépérissants reçus ces derniers temps par la Circonscription, si certains d'entre eux souffraient d'asphyxie racinaire évidente, d'autres, par contre, étaient atteints de Didymascella thujina, champignon parasite entrainant "la brunissure" ou "maladie des taches foliaires du thuya".

DESCRIPTION DE LA MALADIE

Les premières manifestations de la maladie apparaissent tout d'abord sur les branches les plus basses, en commençant par les extrémités des brindilles ; celles-ci prennent alors une teinte brun-rougeâtre.

Ces premières taches confluent et gagnent l'ensemble de la branche ; par la suite, les extremités des branches se dessèchent, meurent puis tombent au sol, dégarnissant les sujets malades.

Une observation plus fine permet de distinguer sur les écailles, tout au long de l'année, des taches ovoïdes (de 1 à 3 par écaille), de couleur brun-olive à gris : ce sont les fructifications du champignon.

Les premières contaminations se situent au printemps, dès les premiers réchauffements, les suivantes se poursuivant jusqu'à l'automne.

Remarque :

Cette maladie se confond souvent avec les asphyxies racinaires relativement fréquentes sur les thuyas lors des hivers humides ; mais la présence ou non de fructifications sur les écailles permet alors de déterminer si les dépérissements sont d'origine cryptogamique ou physiologique.

METHODES DE LUTTE

a) Lutte préventive

- choisir des boutures saines,

- éviter les plantations trop serrées des jeunes thuyas,

- éviter de faire revenir trop souvent les pépinières de thuyas sur une même parcelle,

- arracher et brûler les plants douteux.

b) Lutte curative

- désinfecter les semences (sur lesquelles peuvent se trouver les spores du champignon) avec un fongicide de synthèse (captane, manèbe, thirame...),

.../...

P169

- effectuer des pulvérisations en début de saison (mai-juin), à renouveler éventuellement en juillet, août et septembre en cas d'attaques graves, lors d'étés humides et lourds. Dans ce cas, on pourra utiliser des produits renfermant l'une des matières actives suivantes :

. produits cupriques : 250 g de cuivre métal par hectolitre,
. captane : 150 g de m. a./hl,
. mancozèbe : 160 g de m. a./hl,
. manèbe : 160 g de m. a./hl,
. thirame : 200 g de m. a./hl,
. dithianon : 50 g de m. a./hl.

BIBLIOGRAPHIE

- PHYTOMA n° 104 : J. PELHATE, F.BARBOTON - Dépérissement du thuya.

- PHYTOMA n° 155 : L. LANIER - Une maladie des jeunes plants de thuyas en pépinière.

- Mycologie et Pathologie Forestières ; Tome I et Tome II : L. LANIER, P. JOLY, P. BONDOUX, A. BELLEMARE.

- Les maladies de plantes ornementales : A. TRACOL et G. MONTAGNEUX - page 131.

- Bulletin n° 6 bis du 16 mars 1979 de la Circonscription Phytosanitaire "PROVENCE, COTE D'AZUR et CORSE".